

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant NADIA BRIDEAU		Date d'inspection Le 09 avril 2026	
Nom de l'établissement Garderie Chez Nadi		Numéro de permis 2015812	
Adresse 55 Madawaska Promenade Dieppe NB E1A 5C8		Numéro de téléphone (506) 229-2265	
Type de permis Garderie éducative en milieu familial	Nombre maximal d'enfants 6	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Tina Richard Tardif	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

<p>Commentaires généraux</p> <p>L'inspectrice est sur les lieux pour l'inspection de renouvellement.</p> <p>Pendant l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé les enfants jouer librement à l'intérieur, le dîner et la sieste. Les enfants entrent juste de l'extérieur comme l'inspectrice arrive sur les lieux. Le lavage de mains fut aussi observé avant et après le dîner. L'exploitante confirme qu'à la suite à la sieste, les enfants retournent à l'extérieur. Des interactions positives ont été observées entre l'exploitante et les enfants.</p> <p>Le ratio est respecté pendant l'inspection.</p>

original signé par
Tina Richard Tardif

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 09 avril 2026

Date

original signé par
Nadia Brideau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 avril 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"